

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni à Athis-Mons les 24 et 25 mars 2014.

• Europe et plan de performance

Le Comité national se félicite de l'engagement du ministre des transports, obtenu par le SNCTA, consistant à garantir, par l'augmentation de la redevance de route, le financement de la stratégie de la DSNA pour les cinq années à venir.

Cet engagement, qui n'avait pu être obtenu dans le cadre des négociations protocolaires, a été rendu possible grâce la mobilisation des contrôleurs qui se sont rendus nombreux dans les assemblées générales soutenant ainsi l'action du SNCTA.

Cette action a permis de transformer l'hypothèse d'une augmentation des redevances en une obligation de moyens garantie par le Gouvernement. Les ressources financières nécessaires au plan de modernisation de la DSNA nécessitent, selon les prévisions de trafic, une augmentation de 9 % à 13 % de la redevance de route.

L'accord obtenu entre le SNCTA et les pouvoirs publics en janvier dernier trouvera sa concrétisation dans l'élaboration du plan de performance national qui sera finalisé d'ici fin 2014. D'ici là, et en tout état de cause avant l'été 2014, les pouvoirs publics et l'administration devront apporter aux contrôleurs les preuves effectives de leurs engagements par une définition adaptée du taux unitaire de redevance dès 2015.

Le Comité national renouvelle son mandat au bureau national afin qu'il obtienne, par tous les moyens à sa disposition, le respect des engagements des pouvoirs publics, notamment ceux consistant en une revalorisation de la redevance de route dans les proportions annoncées.

• Protocole et dialogue social

Le Comité national remercie l'ensemble des contrôleurs qui se sont mobilisés en nombre lors de la grève du 18 mars dernier.

Cette mobilisation située dans un cadre national résulte du détournement par l'administration et les pouvoirs publics de la logique protocolaire qui ne répond plus aujourd'hui aux exigences d'un dialogue social équilibré avec les contrôleurs. Le protocole 2013 est un vecteur de dégradation des conditions de travail des contrôleurs. Il ne peut, par conséquent, solder le dialogue social avec ces derniers jusqu'en 2017. Le Comité national met fermement en garde l'administration : **la stratégie de la DSNA ne pourra se construire ni contre ni sans les contrôleurs aériens.**

La stratégie DSNA est porteuse de profonds changements dans les missions, les méthodes et l'organisation du travail. Elle touche ou touchera au plus profond l'ensemble des conditions d'exercice des métiers des contrôleurs aériens qu'ils soient opérationnels, pilotes de projets ou chargés de formation. Le Comité national demande au bureau national de s'opposer par tous les moyens au calcul de l'administration visant à imposer, centre par centre, les contraintes qu'elle estime nécessaire à la mise en œuvre de sa stratégie nationale. Cette volonté de diluer le rapport de force est vaine, la mobilisation nationale du 18 mars l'a montré.

Le Comité national soutiendra l'ensemble des sections qui s'opposent dans les centres à la volonté de l'administration d'imposer localement tout changement de règles, ou même d'usages. Il exige que les évolutions jugées nécessaires par la DSNA fassent l'objet d'une négociation nationale avec les organisations représentatives des contrôleurs aériens.

Le Comité national n'acceptera pas que l'administration, associée à des organisations syndicales représentant à peine le tiers des contrôleurs, confisque le dialogue social pour les segments touchant exclusivement au contrôle aérien. Il exige l'ouverture immédiate de négociations sur la mise en œuvre du plan stratégique DSNA.

Adopté à l'unanimité